

AED : des « acteurs » de *Devoirs faits*

Les AED ont été explicitement désignés par le ministère comme acteurs du dispositif. Ce dernier n'étant défini clairement dans aucune circulaire, difficile de savoir dans quel mesure *Devoirs faits* peut être un plus pour les AED, ou un moins pour la vie scolaire.

[Lire la suite](#)

Demande de congé formation professionnelle : c'est en ce moment !

Même s'il faut parfois attendre plusieurs années pour l'obtenir, le congé de formation professionnelle est un droit pour les AED de l'Éducation nationale ayant une expérience d'au moins trois ans. Le SE-Unsa vous dit tout sur les modalités de la demande, le type de formation que vous pouvez solliciter et sur les incidences du congé sur la carrière.

[En savoir plus](#)

La GIPA, j'y ai droit ?

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est une indemnité qui compense la perte financière subie par un collègue entre l'évolution de sa rémunération (pour être précis son traitement indiciaire brut) et l'inflation. Pour savoir si vous y avez droit en 2017, remplissez le formulaire de l'Unsa Éducation

[Lire la suite](#)